

La newsletter du centre hospitalier Novembre 2014

EDITORIAL

Le mot du directeur

Le CHIPS et la certification des comptes

Le CHIPS verra ses comptes 2014 certifiés par un commissaire au compte dès l'année prochaine. Notre établissement a en effet souhaité faire partie de la 1ère vague des établissements de santé ayant des recettes de plus de 100 millions €, avant la généralisation à tous les hôpitaux. Le CHIPS a voulu saisir cette opportunité afin de permettre à ceux de ses services impliqués dans la gestion de s'inscrire dans un processus d'amélioration continu.

La constitution Française précise que "les comptes des administrations publiques sont réguliers et sincères. Ils donnent une image fidèle du résultat de leur gestion, de leur patrimoine et de leur situation financière". Après l'Etat ou la Sécurité Sociale, la **loi Hôpital Patient Santé Territoire (HPST)** a inscrit en 2009 ce principe de certification annuel des comptes des hôpitaux.

Dans ce cadre, la volonté de l'hôpital est de répondre aux exigences visant à **garantir la régularité, la sincérité ainsi que la notion d'image fidèle des comptes de l'hôpital**. Il s'agit également de capitaliser sur cette démarche, avec trois objectifs. Le premier : fiabiliser et le cas échéant réviser l'ensemble des **processus comptables** (ex : paye, codage de l'activité). Le deuxième : **développer la culture du contrôle interne comptable et financier** en le formalisant avec des procédures et des dispositifs de contrôle. Et enfin, le troisième : permettre aux acteurs opérationnels de mesurer et d'appréhender différemment les **enjeux de gestion** de l'établissement.